

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le mardi, 19 mai 2015 à 19h30 à l'hôtel de ville, située au 2024 route 148, Pontiac, à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, Brian Middlemiss, maire-suppléant et les conseillers, Nancy Draper-Maxsom, R. Denis Dubé, Thomas Howard et Inès Pontiroli.

Également présents : M. Benedikt Kuhn, directeur général par intérim et un contribuable.

Absence motivée : Dr. Jean Amyotte, conseiller

La séance débute à 19h30.

PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

James Eggleton

- Chemins de tolérance

15-05-2376

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Parole au public et questions
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Soumissions – Toiture bibliothèque de Quyon
4. Contrat nivelage – Secteur LaPêche
5. Demande d'une contribution de 1 000\$ pour une étude sur la moule zébrée
6. Sommet – Rivière des Outaouais
7. Chemins de tolérances – Nettoyage des fossés et nivelage
8. Opérateur d'un système de traitement d'eau potable et usée
9. Embauche étudiant génie civil – Plan d'intervention
10. Période de question du public
11. Levée de l'assemblée

Il est

Proposé par : Thomas Howard

Appuyé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

Adoptée

15-05-2377

SOUSSIONS – RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE QUYON

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont soumis une proposition jugée conforme à l'appel de propositions pour la réfection de la toiture de la bibliothèque de Quyon;

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé

Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la proposition du plus bas soumissionnaire, Construction Pontiac, totalisant 12 588,50\$, taxes incluses, tel qu'il appert de sa soumission dûment déposée le 15 mai 2015.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la dépense soit affectée au fonds de roulement, remboursable en janvier 2016, le tout conditionnellement au respect des critères d'admissibilité du Programme d'aide financière du ministère de la culture et des communications.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU de procéder tout de même à la réfection de la toiture si elle devenait incontournable.

Adoptée

15-05-2378

NIVELAGE ET MISE EN FORME DE CHEMINS DANS LE NORD DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QU'il est plus efficace et économique pour la municipalité de recourir à des entrepreneurs locaux pour le nivelage et la mise en forme des chemins éloignés ;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont répondu à l'appel de propositions lancé le 24 avril 2015 pour le nivelage et la mise en forme de certains chemins aux limites de la municipalité ;

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Appuyé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la proposition de Nivelage Sylvain Vaillant totalisant 37 343,90\$ pour les années 2015, 2016 et 2017.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la dépense soit affectée au poste 02 32000 515 (Location machinerie et équipement).

Adoptée

15-05-2379

DEMANDE D'UNE CONTRIBUTION DE 1 000\$ POUR UNE ÉTUDE SUR LA MOULE ZÉBRÉE

CONSIDÉRANT que l'Agence Bassin Versant des 7 va effectuer un inventaire des moules zébrées sur une partie de la rivière des Outaouais à l'été 2015;

CONSIDÉRANT QUE cet échantillonnage permettrait de connaître l'abondance et la dispersion de cette espèce envahissante, et donc de déterminer où des mesures de contrôle pourraient être appropriées pour réduire les risques de détérioration des infrastructures, de dévaluation des propriétés riveraines et de dommages environnementaux ;

CONSIDÉRANT QUE l'Agence Bassin Versant des 7 souhaite prolonger l'étude jusqu'au secteur Quyon, sachant que cette section de la rivière possède une grande richesse écologique ;

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac participe au financement de cette étude en investissant 1 000,00\$ afin de couvrir les frais liés au temps d'échantillonnage à la hauteur de Quyon.

Adoptée

15-05-2380

SOMMET – RIVIÈRE DES OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est bordée par la rivière des Outaouais et que plusieurs enjeux concernant la rivière ont un impact sur le développement de notre communauté;

CONSIDÉRANT QU'un Sommet de la rivière des Outaouais, réunissant tous ceux qui se sentent concernés par ce bassin versant, se tiendra à Gatineau les 29 et 30 mai 2015;

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE la municipalité y délègue son directeur général par intérim et qu'elle assume ses frais.

Adoptée

À 20h10, le huis-clos est demandé concernant le nettoyage des fossés et le nivelage des chemins de tolérance.

À 20h38, le huis-clos est levé.

15-05-2381

CHEMINS DE TOLÉRANCE – NETTOYAGE DES FOSSÉS ET NIVELAGE

CONSIDÉRANT QUE la résolution # 15-05-2369 ne rencontre pas les attentes de la Fédération Représentant les Associations des Propriétaires de Pontiac (FRAPP);

Il est

Proposé par: Thomas Howard
Appuyé par: Brian Middlemiss

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'annuler la résolution # 15-05-2369, adoptée lors de la séance ordinaire du 12 mai 2015.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Pontiac rencontre l'exécutif de la FRAPP afin de connaître exactement leurs besoins et leurs demandes.

Adoptée

15-05-2382

OPÉRATEUR DE SYSTÈME DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE ET USÉE

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'embaucher temporairement un opérateur de système de traitement d'eau potable et usée;

CONSIDÉRANT QUE ce poste d'opérateur sera doté éventuellement sur une base permanente;

Il est

Proposé par: R. Denis Dubé
Appuyé par: Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte la recommandation du directeur des infrastructures et des travaux publics et accorde une autorisation pour l'embauche temporaire d'un opérateur de système de traitement d'eau potable et usée.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil autorise le directeur général intérimaire à procéder à l'embauche de M. Aimé Chirhuza pour un contrat à durée déterminée, pour une période maximale de 6 mois, jusqu'à l'embauche d'un candidat de façon permanente pour le poste, selon les conditions de la convention collective, au niveau opérateur de système de traitement d'eau potable et usée, Classe 1.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC

James Eggleton

- Chemins de tolérance

15-05-2383

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 20h47 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL par intérim

« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».